

Vous pouvez faire ce que vous voulez avec votre bout de papier; quant à moi, monsieur l'Orateur, je continuerai de prêter mon serment d'allégeance à la Couronne.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je me sens contraint de faire quelques observations au sujet de ce bill. Je commencerai en disant que je me rallie pour ainsi dire entièrement du côté du député qui vient de parler. La seule divergence d'opinion que nous ayons sur cette question, cependant, est qu'il a déclaré, je crois, et j'espère citer ses termes exacts, que son point de vue n'avait rien de sentimental. Je tiens à faire savoir que mon opinion de la question est d'ordre sentimental, mais je laisse à chacun le droit de ne pas être entièrement d'accord avec moi, à moins que cela ne leur convienne et à moins qu'ils ne ressentent les mêmes choses.

J'aimerais signaler que dans un serment d'allégeance, nous prêtons réellement allégeance à une personne, mais que cette personne symbolise en fait quelque chose. Dans le cas d'un Canadien qui prête un serment d'allégeance à la Reine, comme nous l'avons tous fait, il le fait parce qu'elle représente le Parlement du Canada, elle fait partie du Parlement du Canada qui se compose de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. On jure allégeance à la Reine en tant que personne vivante et qui symbolise tout ce que en quoi nous croyons.

Ceux qui ont participé aux deux guerres mondiales et qui ont contribué énormément au développement de notre pays, ont prêté le serment d'allégeance à la Reine, parce qu'elle symbolise l'amour de la liberté, elle symbolise tout ce pour quoi les gens de tous les coins de notre grand pays étaient prêts à risquer leur vie. Pour ma part, je pense que c'est une grande femme, une personne de classe, et je l'aime. Je l'aime bien et je n'ai aucune hésitation à le dire, mais je ne cherche pas pour autant à imposer ce sentiment aux autres députés s'ils ne l'ont pas déjà. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas jurer allégeance à une constitution, à un morceau de papier. Un bout de papier ne signifie rien: c'est simplement une chose sur laquelle on peut griffonner et qu'on jette ensuite au panier. La note explicative accompagnant ce bill est rédigée en ces termes:

• (1750)

Aux termes de l'actuel serment d'allégeance, celui qui demande la citoyenneté jure allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs. Le présent bill donnerait plus de signification au serment...

Je n'admets pas que le serment en revêtirait plus de signification. L'auteur de ces lignes n'aurait jamais dû les écrire. Le serment ne prend pas plus de signification si on jure allégeance à la constitution, à un bout de papier. La chose me paraît ridicule. Le député a parlé de ce que nous devrions accomplir par des moyens légaux. Monsieur l'Orateur, il n'est rien de plus précieux pour des citoyens que ce que nous appelons la justice. Dans le monde, il n'est pas de justice plus grande, à mon avis, que la justice britannique. Tous les gens un peu renseignés l'admettent.

Parce qu'elle se trouve être la reine de l'île de Grande-Bretagne, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle ne puisse être la reine du Canada. Je trouve magnifique que nous ayons une personne aussi remarquable comme symbole. Monsieur l'Orateur, la Reine est le symbole d'une chose sur laquelle nous pouvons tous être d'accord. A la Chambre, nous avons nos divergences, et nous discutons. Mais dès que nous en sortons, et même à l'intérieur de la Chambre, monsieur l'Orateur, la chose sur laquelle nous

[M. Osler.]

sommes tous d'accord est le symbole de la reine. Dès qu'il s'agit de la reine, il n'y a pas de divergences entre nous. Nous sommes tous pour la reine parce qu'elle représente quelque chose. Vous connaissez l'ancien dicton suivant lequel à moins qu'on ne défende quelque chose, on succombe à n'importe quoi. Il pourrait en être ainsi.

A mon avis, il est magnifique que nous ayons une personne en laquelle nous pouvons tous reconnaître un merveilleux symbole d'une institution merveilleuse, laquelle est, pour nous, le Canada. Ce pourrait être la Grande-Bretagne dans le cas de ses habitants, mais la chose n'en est pas moins attrayante, puissante, souhaitable et précieuse pour les Canadiens.

L'adoption de ce bill serait une catastrophe. Ce serait tout d'abord une injustice envers les Canadiens, puisqu'un changement de cette nature ne devrait pas s'effectuer sans un vote d'au moins les deux tiers des membres de la Chambre ou même un vote des Canadiens. C'est une question trop grave. Pas un jour ne se passe sans que des députés nous parlent ici de la grandeur de notre pays. Ma foi, ce serment d'allégeance existe depuis une centaine d'années et selon toute apparence, nous sommes tous convaincus que nous nous en sommes très bien tirés, que notre pays a fait de grands progrès. Des gens veulent maintenant changer tout cela. Je suis toujours pour le changement pourvu qu'il s'agisse d'une amélioration. C'est le critère par excellence du bien-fondé d'un changement—qu'il améliore la situation. Dans ce cas-ci ce serait tragique; il ne s'agirait pas d'une amélioration ce serait terrible.

Je tiens donc à dire, pour des raisons d'ordre sentimental si vous voulez, mais aussi parce que la Reine fait partie du Parlement canadien, que pas un seul Canadien ne devrait avoir honte de jurer allégeance à Sa Majesté. Pour moi, j'en suis fier, très fier. Mais même si vous ne l'êtes pas ou si vous n'éprouvez pas ce sentiment, vous pouvez quand même constater qu'avec ce serment d'allégeance, notre pays s'en est assez bien tiré. Il y a déjà plus de 100 ans de cela et nous avons fait de grands progrès. C'est ce serment qui a servi à ceux qui ont combattu dans les batailles auxquelles notre pays a pris part. Ils étaient même heureux de le prononcer. Ces gens qui sont allés risquer leur vie pour leur pays n'ont pas formulé de griefs à ce sujet. Ils ne doutaient pas du serment qu'ils devaient prêter. Ils ne voulaient pas prêter serment à la constitution.

Je vous le dis, monsieur l'Orateur, pareil changement serait une erreur affreuse. Je ne trouve pas de mots assez forts pour le dire. D'ailleurs, les députés ne s'entendent même pas sur le texte; ils se chamaillent déjà à ce sujet. Le député qui a présenté le bill a rédigé le serment d'une certaine façon et un autre député, qui appuyait le bill, a dit que ce texte devait être modifié. Ils se font déjà la guerre au sujet du texte, avant même que le bill soit mis en délibération à la Chambre. Tout cela est idiot et ridicule. Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de voter contre le bill si l'occasion s'en présente.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le bill C-18 modifierait le serment d'allégeance en supprimant le nom du monarque et en le remplaçant par un «serment d'allégeance au Canada et à la constitution canadienne.» La plupart des députés qui sont intervenus sur ce bill depuis une heure, et le nombre de brefs exposés est passablement élevé, ont déclaré que nous étions une monarchie constitutionnelle. Il est indéniable que ni mon parti ni le gouvernement n'est mandaté par la population pour accepter quoi que ce soit sinon notre